

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 24 mars 2009

PRESENTS : Mmes et MM. BARGIARELLI, BOUR, CASSERT, DAIZE, DELAGE, DURAND, FERSSIWI, FONT, JANSON, LORIEROUX, MEMAIN, MUNIER, PASSET, PERRIN, RANCE, ROY, SCHAFTLEIN, WOHREL

POUVOIRS : M. BERGER qui a donné procuration à Mme LORIEROUX

ABSENTS : ./.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme RANCE

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes administratifs 2008 :
 - commune
 - assainissement
2. Approbation des comptes de gestion 2008
 - commune
 - assainissement
3. Taux des impôts locaux pour 2009
4. Redevance assainissement
5. Affectation du résultat
 - de fonctionnement de l'exercice 2008 – budget commune
 - d'exploitation de l'exercice 2008 – budget assainissement
6. Vote des budgets primitifs 2009
 - commune
 - assainissement
7. Avenant n°1 au contrat pour la collecte et l'acheminement des graisses de la station d'épuration

Questions diverses

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité,

ADOPTE, sans observation, le compte-rendu de la réunion précédente du 5 mars 2009.

PREND ACTE, sans observation, des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- s'agissant de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui

n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Décision n°2009-06 du 06.03.2009 pour la passation avec l'entreprise NEGRO SA d'un avenant n°1 au marché de travaux d'un montant initial de 47 543,21 € H.T. pour le remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire de Cernay-la-Ville pour un montant de 972,40 € H.T., soit 1162,99 € TTC.
- Décision n°2009-07 du 23.03.2009 pour la passation avec l'entreprise CIF, sise à Paris 14^{ème} un contrat de vérification annuelle des appareils de protection contre l'incendie (extincteurs, alarmes) et des systèmes de désenfumage pour un montant de :
 - extincteurs : 3.20 € H.T. par extincteur contrôlé
 - alarmes : 275,00 € H.T. pour l'ensemble
 - systèmes de désenfumage : 409,00 € H.T. pour l'ensemble
 - déplacement : 35,00 € H.T. de déplacement pour la vérification des extincteurs et 35,00 € H.T. de déplacement pour la vérification des alarmes et des systèmes de désenfumage.
- s'agissant d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle
 - Décision n°2009-05 du 06.03.2009 pour la défense de la commune de Cernay-la-Ville dans l'action intentée contre elle par Mme Nathalie Lavalade devant le Tribunal Administratif de Versailles.

1. Approbation des comptes administratifs 2008 : commune et assainissement.

M. Passet, adjoint au maire délégué aux finances, présente à l'assemblée le compte administratif 2008 de la commune qui n'appelle pas d'observations de la part des conseillers.

Mme Rance, adjoint au maire déléguée à l'assainissement, présente le compte administratif 2008 de l'assainissement.

M. le Maire se retire de la salle du conseil et ne participe pas au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Mme RANCE, adjoint au Maire,

VOTE à l'unanimité les comptes administratifs 2008 arrêtés comme suit :

Commune :

Section d'exploitation :

- dépenses : 1 975 159,08 €
- recettes : 1 908 998,33 €
- + report de l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 (ligne 002) : + 428 395,33 €

Excédent d'exploitation de clôture : 362 234,58 €

Section d'investissement :

- dépenses : 348 877,24 €
- + solde d'exécution N-1 : 93 309,17 €
- recettes : 1 004 079,79 €

Excédent d'investissement de clôture : 561 893,38 €
(hors restes à réaliser)

Résultat global de clôture : + 924 127,96 €
(hors restes à réaliser)

Assainissement :

Section d'exploitation :

- dépenses : 99 656,82 €
- recettes : 92 161,86 €
- + report de l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 (ligne 002) : + 17 954,13 €

Excédent d'exploitation de clôture : 10 459,17 €

Section d'investissement :

- dépenses : 126 046,44 €
- recettes : 73 075,41 €
- + excédent investissement N-1 : 53 060,56 €

Excédent d'investissement de clôture : 89,53 €

(hors restes à réaliser)

Résultat global de clôture : + 10 548,70 €

M. le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal.

2. Approbation des comptes de gestion 2008 : commune et assainissement.

M. le Maire indique que le Receveur de Chevreuse a transmis les comptes de gestion 2008 de la commune et de l'assainissement et qu'après vérification, ces comptes sont conformes aux comptes administratifs 2008 de la commune et de l'assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion de la commune et de l'assainissement dressés pour l'exercice 2008 par le Receveur de Chevreuse sont conformes aux écritures de l'ordonnateur,

AUTORISE M. le Maire à signer ces comptes de gestion 2008.

3. Taux des impôts locaux pour 2009.

M. le Maire fait part à l'Assemblée de l'évolution des bases d'imposition en 2009. Il s'interroge aussi sur l'avenir de la taxe professionnelle amenée à être supprimée en 2010, et sur les conséquences de la création d'une intercommunalité.

Mme Janson demande s'il n'est pas judicieux d'augmenter progressivement les taux d'imposition plutôt que risquer une augmentation importante à court terme. M. Mémain précise qu'au vu des résultats financiers 2008, la commune peut faire face à ses dépenses sans modifier les taux en 2009. Cependant, si la tendance se confirme en ce qui concerne la hausse des charges de fonctionnement, il sera nécessaire de revoir à la hausse le taux des taxes locales, compte tenu du contexte économique difficile et de l'équilibre du budget 2009.

M. le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les taux 2008 des impôts locaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier le taux des impôts locaux pour 2009, taux qui sont donc fixés comme suit :

taxe d'habitation	8,72 %
taxe foncière (bâti)	8,37 %
taxe foncière (non bâti)	39,30 %
taxe professionnelle	9,27 %

4. **Redevance assainissement.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après échanges de vues et délibérations,

Par 18 voix « pour » et 1 abstention,

DECIDE de fixer à compter du 1^{er} avril 2009 :

- la part fixe annuelle d'assainissement à 25,00 € H.T.
- la redevance d'assainissement à 1,10 € H.T./m³.

5. **Affectation du résultat :**

- **de fonctionnement de l'exercice 2008 – budget commune**
- **d'exploitation de l'exercice 2008 – budget assainissement.**

Après avoir approuvé les comptes administratifs 2008 de la commune et du service assainissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité :

Budget Commune :

- d'affecter 302 234,58 € de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2008 en section d'investissement (compte 1068), et de maintenir le solde, soit 60 000,00 € en section de fonctionnement (ligne 002).

Budget assainissement

- de maintenir l'intégralité de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2008, soit 10 459,17 € en section de fonctionnement (ligne 002).

6. **Vote des budgets primitifs 2009 : commune et assainissement**

M. Passet, adjoint au maire délégué aux finances, détaille, pour la commune, les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement service par services, puis il présente les différentes opérations prévues en investissement.

S'agissant du fonctionnement, M. Passet demande qu'une réflexion soit lancée pour les années à venir sur les charges de personnel, d'énergie et sur le budget sport (en raison du transfert des activités au SIVU).

S'agissant de l'investissement, M. Mémain précise qu'il est important de lancer également une réflexion globale sur l'occupation des locaux associatifs et notamment la salle de l'Ancien Lavoir pour en diminuer les coûts de fonctionnement.

Mme Rance, adjoint au maire déléguée à l'assainissement, présente les prévisions budgétaires de l'assainissement en section d'exploitation, puis en section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

VOTE, les budgets primitifs 2009 arrêtés comme suit :

Commune ,:

Section de fonctionnement :

- dépenses : 1 220 307,00 €
- recettes : 1 220 307,00 €

Section d'investissement :

- dépenses : 1 659 439,37 €
- recettes : 1 659 439,37 €

Assainissement :

Section d'exploitation :

- dépenses : 106 638,44 €
- recettes : 106 638,44 €

Section d'investissement :

- dépenses : 245 562,69 €
- recettes : 245 562,69 €

7. Avenant n°1 au contrat pour la collecte et l'acheminement des graisses de la station d'épuration

Mme Rance, adjoint au maire déléguée à l'assainissement, rappelle à l'Assemblée qu'un contrat pour la collecte et l'acheminement des graisses de la station d'épuration a été signé avec l'entreprise SVR sise à Gazeran (78) le 29.02.2008. Le contrat initial prévoyait 11 passages dans l'année, ce qui apparaît insuffisant au regard du volume de graisses arrivant à la station d'épuration.

Mme Rance propose à l'Assemblée de passer un avenant au contrat initial afin de permettre l'entretien du bac à graisses jusqu'à 14 fois dans l'année (maximum).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le contrat n°02/08/RA/NF/AT/C/057 du 29.02.2008 relatif à l'entretien du bac à graisses de la station d'épuration,
Vu la nécessité d'augmenter la fréquence annuelle d'entretien de ce bac,

Sur proposition de Mme Rance, adjoint au maire déléguée à l'assainissement,

à l'unanimité,

DECIDE de passer avec l'entreprise SVR sise à Gazeran (78) un avenant n°1 au contrat d'entretien du bac à graisses de la station d'épuration n°02/08/RA/NF/AT/C/057, avenant ayant pour objet d'augmenter la fréquence des interventions de l'entreprise de 11 à 14 par an maximum,

AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant, ainsi que tous documents se rapportant au présent objet.

Questions diverses

D. FONT

- Social : le CCAS a examiné les candidatures pour l'attribution du F3 qui doit se libérer au 1^{er} juin 2009.

C. PERRIN

- Boum des jeunes le 3.04.2009

S. FERSSIWI

- Demande où en est le CAUE sur sa mission d'accompagnement de la commune sur le projet de réhabilitation du groupe scolaire dans une démarche environnementale. M. Mémain indique que le CAUE a été relancé par le Conseil Général qui finance le projet car le CAUE manque de réactivité.

S. BARGIARELLI

- Demande quand seront nettoyés les graffitis sous les abribus. M. Bour indique que cela est listé dans les travaux du service technique qui doit s'acquitter de cette tâche avant la fin avril.

C. RANCE

- Culture : exposition de peintres et sculpteurs amateurs les 28 et 29.03.2009 au Centre Pelouse
- SICTOM : semaine du tri du 1 au 7.04.09. Une animation est prévue au centre commercial Carrefour de Rambouillet du 01 au 4.04.09, notamment la fabrication d'instruments de musique à partir de déchets recyclés.

R. MEMAIN

- Salon du Livre à Chevreuse le 4.04.2009
- Nuisances : problèmes liés au rassemblement de jeunes dans le parc le soir qui s'alcoolisent et font du tapage.

E. SCHAFTLEIN

- Beau succès du Festival Jazz à Toute Heure qui se poursuit.

Prochain Conseil Municipal : le 28.04.2009 à 21h00